



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 16 avril 2014 à 20 h en la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

MM. Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg
Jean-Pierre Chouinard, maire de Saint-Léandre
Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
Alain Dugas, maire de Les Méchins
Pierre Dugré, maire de Sainte-Paule
Patrice Gauthier, maire suppléant de Saint-Ulric
Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
André Morin, maire de Grosses-Roches
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables
Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

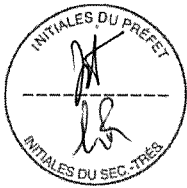
Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire de direction et adjointe au greffe, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20 h 15.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Rencontre : ---
- 4- Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 19 mars 2014;
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 1^{er} avril 2014;
 - 4.3 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 1^{er} avril 2014;
- 5- Dossiers régionaux :
 - 5.1 Suivi des dossiers;
 - 5.2 Dépôt des carnets patrimoniaux – projet « Patrimoine bâti (2012) »;
 - 5.3 Mission en France du 14 au 22 juin 2014 – Réf. Biomasse;
 - 5.4 Commentaires du Comité-école de la MRC concernant le Plan stratégique 2014-2019 de la CSMM;
 - 5.5 Félicitations aux gagnants des Grands Prix du tourisme Gaspésien 2014;
 - 5.6 Félicitations au député monsieur Pascal Bérubé;
 - 5.7 Semaine de la municipalité – 1^{er} au 7 juin 2014 :
 - 5.7.1 Mérite municipal 2014 – période de mise en candidature du 4 mars à midi au 9 mai à 17 h (www.semainedelamunicipalite.gouv.qc.ca);
 - 5.8 Réunion extraordinaire des membres réguliers du CLD de La Matanie :
 - 5.8.1 Ouverture de la réunion et renonciation à l'avis de convocation;
 - 5.8.2 Adoption de l'ordre du jour;
 - 5.8.3 Modification et adoption des règlements généraux;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)

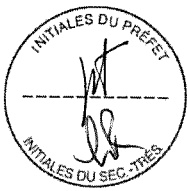
- 5.8.4 Fermeture de la réunion extraordinaire des membres du CLD de La Matanie;
- 5.9 Inforoute – Mandat à la Commission scolaire des Phares – Négociations entente gré à gré pour le remplacement des équipements de l’anneau;
- 5.10 Fiducie COSMOSS / Avenir d’enfants / Québec en forme;
 - 5.10.1 Inscription Revenu Québec et Revenu Canada pour le TNO;
- 5.11 Demande de soutien technique au MSP – Étude réorganisation de l’offre de services en matière de sécurité incendie :
 - Résolution numéro 2014-64 – participation de la municipalité de St-Ulric;
 - Résolution numéro 2014-200 – participation de la ville de Matane;
- 6- Administration générale / développement économique et rural :
 - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis :
 - 6.1.1 Service d’évaluation foncière;
 - 6.1.2 Service d’inspection et d’émission des permis;
 - 6.1.3 Service d’urbanisme / plans et réglementation;
 - 6.1.4 Service régional de sécurité incendie;
 - 6.1.5 Service régional de génie civil;
 - 6.1.6 MRC de La Matanie – compétences communes;
 - 6.1.7 TPI de la MRC de La Matanie;
 - 6.1.8 TNO Rivière-Bonjour;
 - 6.1.9 Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire;
 - 6.2 État des activités financières au 31 mars 2014 :
 - 6.2.1 MRC de La Matanie;
 - 6.2.2 TPI de la MRC de La Matanie;
 - 6.2.3 TNO Rivière-Bonjour;
 - 6.2.4 Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire;
 - 6.3 Résultat des soumissions par le MAMROT, le 16 avril 2014 – Financement par billets – règlement numéro 229-2007 (camions du SRSI) :
 - Acceptation de l’offre du soumissionnaire gagnant;
 - Emprunt par billets au montant de 761 000 \$ en vertu du règlement d’emprunt numéro 229-2007;
 - 6.4 La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) :
 - 6.4.1 Renouvellement police d’assurance;
 - 6.4.2 Assemblée générale annuelle et extraordinaire des membres sociétaires, le 2 mai 2014 à Québec;
 - 6.4.3 Nomination de madame Linda Daoust au poste de présidente-directrice générale de la MMQ;
 - 6.4.4 Lettre de félicitations – suivi des recommandations de la MMQ suite à l’inspection de l’Édifice de La Matanie;
 - 6.5 Autorisation paiement M^e Jean-Jacques Ouellet – Honoraires professionnels période se terminant le 31 mars 2014;
 - 6.6 Autorisation paiement Delisle & Delisle – Honoraires professionnels 2013 — (Administration : 3 681 \$ / TPI : 98 \$ / Aménagement : 368 \$ / SRSI : 98 \$ / Urbanisme-émission des permis : 592 \$), pour un montant total de 4 837 \$ plus les taxes applicables;
 - 6.7 Entente Québec-municipalités : appel à la mobilisation des membres de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
 - 6.8 Union des municipalités du Québec (UMQ) :
 - 6.8.1 Assemblée générale annuelle des membres, le 24 mai 2014 à Gatineau / Date butoir pour transmettre un sujet ou une proposition, au plus tard le 9 mai 2014;
 - 6.8.2 Assises annuelles, les 21, 22, 23 et 24 mai 2014 à Gatineau;
 - 6.9 Demandes d’appui de la MRC du Haut-Saint-François :
 - 6.9.1 Résolution numéro 2014-02-8309 – Demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une réduction du délai de traitement des différentes demandes;
 - 6.9.2 Résolution numéro 2014-02-8306 – Élection du préfet au suffrage universel;
 - 6.10 FQM – Invitation aux préfets et aux directeurs généraux à l’Assemblée des MRC, les 4 et 5 juin 2014 à Québec;
 - 6.11 Poste « Coordonnateur communications et affaires publiques » :
 - 6.11.1 Autorisation signature – entente de services MRC-CSSS;
 - 6.11.2 Embauche au poste de coordonnateur des communications et affaires publiques;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)

- 6.12 Renouvellement contrat d'entretien de l'ascenseur avec Otis Canada inc. – 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015;
- 6.13 Autorisation signature avec Société Plan de Vol inc. – Conseil sans papier;
- 6.14 Statistiques 2010 à 2013 – Transports adapté et collectif de la MRC de La Matanie;
- 6.15 Autorisation paiement UTC Incendie & Sécurité Canada – Mandat Chubb Edward pour finaliser la conversion du réseau avertisseur d'incendie (résolution 127-02-14);
- 6.16 Autorisation dépense – 5 à 7 – activité de reconnaissance aux employés pour années de services;
- 7- Évaluation foncière : ---
 - 7.1 50^e Congrès de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec (AEMQ), les 29, 30 et 31 mai 2014 à Lévis;
- 8- Aménagement et Urbanisme / Environnement :
 - 8.1 Rapport de gestion (1^{er} janvier au 16 avril 2014);
 - 8.2 Analyse de conformité – règlement numéro VM-106-1 modifiant le règlement VM-106 de la ville de Matane relativement à l'aménagement de certains terrains dans le secteur de l'avenue du Phare Ouest concernant le territoire d'application;
 - 8.3 Réception du projet de règlement numéro VM-88-24 modifiant le règlement portant sur la plan d'urbanisme VM-88 de la ville de Matane afin d'assurer la concordance avec le règlement numéro 198-10-2013 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC;
 - 8.4 Entrée en vigueur du règlement numéro 2014-233-03 modifiant le règlement de zonage numéro 233 de la municipalité de Saint-Léandre afin d'interdire certains usages à la grille des spécifications;
 - 8.5 Rapport du Comité consultatif agricole (CCA) du 1^{er} avril 2014;
 - 8.6 Appui de la MRC de La Matanie et du Comité consultatif agricole à la demande projetée d'exclusion du territoire agricole permanent de la municipalité de Saint-Ulric auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
 - 8.7 Mise à jour de la liste des personnes responsables des cours d'eau pour chacune des municipalités du territoire de la MRC de La Matanie;
 - 8.8 Mise à jour de la liste des personnes responsables de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées du territoire de la MRC de La Matanie;
 - 8.9 Certificat de conformité en faveur de la Sépaq – Réserve faunique de Matane – Amélioration des habitats de fraie des ombles de fontaine du lac Vert et de l'étang de la Montagne;
 - 8.10 Réception du premier projet de règlement numéro 2014-257 de la municipalité de Saint-Léandre concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;
 - 8.11 Participation de la MRC de La Matanie à la Campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'amélioration de la qualité et de la quantité des matières résiduelles récupérées dans l'Est du Québec, été 2014;
 - 8.12 Mandat – Embauche d'un étudiant pour la Campagne 2014;
 - 8.13 Entériner le protocole d'entente avec le MAPAQ relativement à l'utilisation de fichiers numériques dans le cadre du projet d'inventaire et de caractérisation des friches de la MRC de La Matanie;
 - 8.14 Résolution générale autorisant la signature de protocoles d'entente relatifs à l'utilisation de fichiers numériques;
 - 8.15 Réception du projet de règlement numéro VM-90-3 modifiant le règlement de lotissement VM-90 de la ville de Matane afin de mettre à jour des dispositions réglementaires;
 - 8.16 Réception du premier projet de règlement numéro VM-89-138 modifiant le règlement de zonage VM-89 de la ville de Matane afin d'autoriser un nouvel usage dans la zone 160R;
 - 8.17 Réception du premier projet de règlement numéro VM-89-139 modifiant le règlement de zonage VM-89 de la ville de Matane afin d'autoriser un nouvel usage dans la zone 618C;
 - 8.18 Réception du second projet de règlement numéro VM-89-137 modifiant le règlement de zonage VM-89 de la ville de Matane afin d'effectuer différentes corrections;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

- 8.19 Analyse de conformité – règlement numéro VM-88-23 modifiant le règlement portant sur la plan d’urbanisme VM-88 de la ville de Matane afin de modifier l’aire de certaines affectations du sol dans le secteur de l’avenue du Phare Ouest et de l’avenue Fraser;
- 8.20 Analyse de conformité – règlement numéro VM-89-136 modifiant le règlement de zonage VM-89 de la ville de Matane afin de modifier l’aire de certaines zones dans le secteur de l’avenue du Phare Ouest et de l’avenue Fraser;
- 8.21 Réception du second projet de règlement numéro 334-14 modifiant le règlement de zonage 94-88 de la municipalité de Sainte-Paule afin de revoir les normes concernant les bâtiments complémentaires et d’établir des règles concernant les quais et abris à bateau;
- 8.22 Journée conférence sur la révision du PGMR, le 30 avril 2014 à Levis;
- 9- Génie forestier :
 - 9.1 Avis de motion – modification du règlement numéro 248-2010 constituant le fonds destiné à soutenir financièrement les activités de mise en valeur des terres ou des ressources forestières de la MRC;
- 10- Service régional de génie civil :
 - 10.1 Autorisation paiement Cansel – achat station totale robotisée;
- 11- Sécurité publique :
 - 11.1 Service régional de sécurité incendie :
 - 11.1.1 Compte-rendu (mars-14);
 - 11.1.2 Soldes disponibles – règlements fermés numéros 232-2008 (compresseur) et 234-2009 (véhicule Acadia);
 - 11.1.3 Démission de monsieur Serge Bernier, pompier à la caserne #14 de Saint-René-de-Matane;
- 12- Période de questions;
- 13- Varia;
- 14- Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 215-04-14

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l’unanimité :

D’adopter l’ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 216-04-14

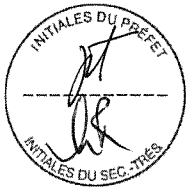
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 19 MARS 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 mars 2014 qui leur a été transmis à l’avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l’unanimité :

D’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 19 mars 2014 tel que présenté.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

RÉSOLUTION 217-04-14

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 1^{ER} AVRIL 2014**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 1^{er} avril 2014 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 1^{er} avril 2014 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 218-04-14

**ENTÉRINER LES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 1^{ER} AVRIL
2014**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 1^{er} avril 2014 et des décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 1^{er} avril 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des carnets patrimoniaux – projet « Patrimoine bâti (2012) ».

RÉSOLUTION 219-04-14

MISSION EN FRANCE DU 14 AU 22 JUIN 2014 – RÉF. BIOMASSE

CONSIDÉRANT QUE la CRE a obtenu le financement du fonds franco-québécois de coopération décentralisée afin de réaliser des échanges sous le thème « *Construire une gouvernance adaptée à la gestion locale des ressources forestières* »;

CONSIDÉRANT la première phase du projet réalisée en mai avec la venue de la délégation française et l'organisation de la délégation du Bas-Saint-Laurent en France pour la mission exploratoire et de transfert de connaissance du 14 au 22 juin 2014;

CONSIDÉRANT QUE les échanges porteront sur les thèmes de la production énergétique, la mise en marché des bois et autres ressources forestière, l'organisation d'une structure économique mieux adaptée aux besoins de nos populations, aux exigences environnementales et au développement des territoires et plus spécifiquement sur la construction d'une filière granule bois en circuit court, comme moteur de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE le préfet a été invité par la CRE à participer à la mission et qu'elle assume les frais d'un élu par territoire de MRC;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

CONSIDÉRANT QU'il serait souhaitable que le maire de Matane participe également à la mission et que les frais de 3 000 \$ soient partagés à parts égales entre la MRC et la ville de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie mandate messieurs Pierre Thibodeau, préfet, et Jérôme Landry, maire de Matane à représenter la MRC de La Matanie au sein la mission exploratoire et de transfert de connaissance en France du 14 au 22 juin 2014;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise l'affectation d'un montant de 1 500 \$ du surplus, à titre de contribution aux frais de participation à la mission du maire de Matane comme deuxième représentant de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 220-04-14

GRANDS PRIX DU TOURISME GASPÉSIEN 2014 – FÉLICITATIONS

CONSIDÉRANT la 28^e Édition des Grands Prix du tourisme gaspésien tenue le 4 avril 2014, à Mont-Joli :

- | | |
|--|---|
| • <u>Écotourisme et tourisme d'aventure</u>
<i>Extrême Chic-Chocs, Sainte-Anne-des-Monts</i> | • <u>Services touristiques</u>
<i>Gaspésie Gourmande</i> |
| • <u>Attractions touristiques, moins de 25 000 visiteurs</u>
<i>Circuit des bâtisseurs, ville de Chandler</i> | • <u>Ressources humaines : employé touristique</u>
<i>Madame Albertina Roussy - Riôtel Percé</i> |
| • <u>Hébergement – moins de 40 unités</u>
<i>Chalets de L'Anse-Sainte-Hélène, Maria</i> | • <u>Ressources humaines : superviseur touristique</u>
<i>Monsieur Normand Bond - Riôtel Percé</i> |
| • <u>Hébergement – 40 à 199 unités</u>
<i>Auberge L'Ambassadeur, Amqui</i> | • <u>Ressources humaines : relève touristique</u>
<i>Monsieur Pierre-Olivier Ferry, chef
Jardins de Métiis</i> |
| • <u>Agrotourisme et produits régionaux</u>
<i>Vignoble Carpinteri, Saint-Ulric</i> | • <u>Spécial du jury</u>
<i>Musée de la Gaspésie,
50 ans du Magazine Gaspésie</i> |
| • <u>Campings et sites de plein air, de sport et de loisir</u>
<i>Parc régional de Val-d'Irène</i> | • <u>Excellence touristique</u>
<i>Monsieur André Blouin, président
Club VTT de La Matapédia</i> |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie transmette de chaleureuses félicitations à tous les gagnants dans le cadre des Grands Prix du tourisme gaspésien 2014;

QUE le Conseil de la MRC félicite de façon plus particulière les propriétaires du Vignoble Carpinteri, situé à Saint-Ulric dans la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

RÉSOLUTION 221-04-14

FÉLICITATIONS À MONSIEUR PASCAL BÉRUBÉ

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pascal Bérubé, a obtenu un quatrième mandat consécutif comme député du comté, lors de l'élection provinciale tenue le 7 avril 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE les membres Conseil de la MRC de La Matanie félicitent chaleureusement monsieur Pascal Bérubé pour sa réélection pour un quatrième mandat consécutif comme député du comté de Matane-Matapédia;

DE mandater le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, pour lui transmettre une lettre à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉUNION EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES RÉGULIERS
DU CLD DE LA MATANIE**

Les membres du Conseil de la MRC de La Matanie formant les membres du CLD de La Matanie tiennent une réunion extraordinaire des membres du CLD de La Matanie.

Pour fin de concordance, le texte des résolutions ci-dessous se trouvent également dans le registre des procès-verbaux du CLD. Toutefois, la numérotation des résolutions pourra être différente.

RÉSOLUTION 222-04-14

**OUVERTURE DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE ET
RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres réguliers du CLD de La Matanie étant présents et qu'il est convenu de tenir une réunion extraordinaire;

IL est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

DE renoncer à l'avis de convocation et de procéder à l'ouverture de la réunion extraordinaire à 20 h 20, laquelle sera présidée par monsieur Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 223-04-14

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres réguliers du CLD de La Matanie ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D' l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)

RÉSOLUTION 224-04-14

**MODIFICATION ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DU
CLD DE LA MATANIE – RÉVISÉ EN DATE DU 11 AVRIL 2014**

CONSIDÉRANT QUE le CLD de La Matanie a été constitué par la MRC en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, et que les membres du Conseil de la MRC de La Matanie constituant les membres réguliers du CLD ont par conséquent le pouvoir d'adopter et de modifier les règlements généraux;

CONSIDÉRANT QUE les maires des municipalités de la MRC de La Matanie, membres réguliers du CLD de La Matanie, ont indiqué les orientations et les modifications qu'ils souhaitaient voir apporter aux règlements généraux du CLD, notamment en ce qui concerne, les membres de la corporation, la composition du conseil d'administration, le nombre de sièges représentant le collège municipal et le droit de vote;

CONSIDÉRANT QUE les maires à titre de membres réguliers du CLD ont pris connaissance et discuté au préalable du texte des règlements généraux du CLD de La Matanie, révisé selon les modifications souhaitées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE les membres réguliers du CLD approuvent et adoptent les règlements généraux du CLD de La Matanie, révisé en date du 11 avril 2014, dont le texte fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 225-04-14

**FERMETURE DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES
RÉGULIERS DU CLD DE LA MATANIE**

Il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité de fermer la réunion extraordinaire des membres du CLD de La Matanie. Il est 20 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 226-04-14

**INFOROUTE – MANDAT À LA COMMISSION SCOLAIRE DES
PHARES – NÉGOCIATIONS ENTENTE DE GRÉ À GRÉ POUR LE
REMPACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE L'ANNEAU**

CONSIDÉRANT l'actuelle entente de copropriété entre les différents mandants du réseau de fibres optiques de l'Inforoute Bas St-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la durée de vie utile et la durée du support informatique des équipements de transport de l'information (routeurs Cisco 10720) viennent à échéance en 2014 et que, de ce fait, leur remplacement est nécessaire;

CONSIDÉRANT les montants importants impliqués dans le remplacement de ces équipements;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le Comité de gérance de l'Inforoute visant à établir le meilleur mode d'acquisition considérant le contexte technique particulier du besoin et le respect de la réglementation en vigueur;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

CONSIDÉRANT les démarches effectuées avec la firme Telus, actuelle propriétaire des lieux où sont installés les équipements à remplacer, pour explorer la faisabilité de convenir d'une entente visant une solution technique et économique du besoin des mandants;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de gérance constate qu'une telle entente est possible et pourrait être avantageuse;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Phares, en tant que gérante du réseau de l'Inforoute, est le mandant qui administrera l'éventuel dossier d'acquisition auprès de Telus;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Phares doit respecter les exigences de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et ses règlements durant tout le processus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

DE confirmer à la Commission scolaire des Phares, que la MRC de La Matanie accepte de s'engager dans un processus de négociations de gré à gré avec la firme Telus pour l'acquisition et l'installation des équipements de transport de l'information (routeurs) sur le réseau de fibre optique de l'Inforoute Bas St-Laurent;

QUE l'entente de gré à gré, si elle survient, devra faire l'objet d'une nouvelle résolution visant son acceptation, avant de signer tout contrat avec Telus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 227-04-14

FIDUCIE COSMOSS / AVENIR D'ENFANTS / QUÉBEC EN FORME

CONSIDÉRANT la possibilité que le TNO Rivière-Bonjour soit le fiduciaire pour la prise en charge des fiducies COSMOSS / Avenir d'enfants / Québec En Forme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

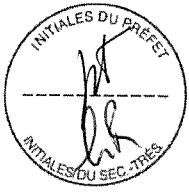
QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte que le TNO Rivière-Bonjour puisse être le fiduciaire pour permettre la prise en charge des fiducies COSMOSS / Avenir d'enfants / Québec En Forme et que les démarches soient effectuées pour l'activation du dossier permettant ladite prise en charge par le TNO et le transfert de la fiducie COSMOSS dans un premier temps.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 228-04-14

AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE D'INSCRIPTION POUR LE TERRITOIRE NON ORGANISÉ (TNO) DE RIVIÈRE-BONJOUR À REVENU QUÉBEC ET À L'AGENCE DU REVENU DU CANADA – TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES, TAXE DE VENTE HARMONISÉE ET LOIS QUÉBÉCOISES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, pour le territoire non organisé (TNO) de Rivière-Bonjour, de se prévaloir des inscriptions auprès de Revenu Québec et de l'Agence du revenu du Canada en lien avec la taxe sur les produits et services, taxe de vente harmonisée et lois québécoises;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

DE mandater madame Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière, afin de compléter une demande d'inscription pour le territoire non organisé (TNO) de Rivière-Bonjour auprès de Revenu Québec et de l'Agence du revenu du Canada en lien avec la taxe sur les produits et services, taxe de vente harmonisée et lois québécoises;

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou madame Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière, soient et sont autorisées à signer pour et au nom de la MRC de La Matanie pour le territoire non organisé de Rivière-Bonjour, tous documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 229-04-14

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 MARS 2014 AU 14 AVRIL 2014 – SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 15 358,80 \$, la liste des chèques émis au montant de 949,10 \$, les salaires payés du 9-03-2014 au 5-04-2014 au montant de 30 624,68 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 6 185,92 \$, représentant un grand total de 53 118,50 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 14 mars 2014 au 14 avril 2014 pour le Service de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 230-04-14

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 MARS 2014 AU 14 AVRIL 2014 – SERVICE D'URBANISME / INSPECTION ET ÉMISSION DES PERMIS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Patrice Gauthier et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 603,02 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 187,66 \$, les salaires payés du 9-03-2014 au 5-04-2014 au montant de 23 387,35 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 4 488,50 \$, représentant un



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

grand total de 29 666,53 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 14 mars 2014 au 14 avril 2014 pour le Service d'urbanisme / inspection et émission des permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 231-04-14

**RÉSOLUTION
231-04-14**

corrigée par

**Procès-verbal
de correction
déposé à la
séance du
Conseil tenue le
26 nov.-2014**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET ~~DU CRÉDIT~~ ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 15 MARS 2014 AU 14 AVRIL 2014 – SERVICE
D'URBANISME / PLANS ET RÉGLEMENTATION**

Des chèques

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des chèques émis au montant de 372,23 \$, les salaires payés du 9-03-2014 au 5-04-2014 au montant de 5 516,53 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 894,71 \$, représentant un grand total de 6 783,47 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 14 mars 2014 au 14 avril 2014 pour le Service d'urbanisme / plans et réglementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 232-04-14

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 15 MARS 2014 AU 14 AVRIL 2014 – SERVICE
RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 11 106,06 \$, la liste des chèques émis au montant de 630,17 \$, les salaires payés du 9-03-2014 au 5-04-2014 au montant de 25 552,16 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3 908,88 \$, représentant un grand total de 41 197,27 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 14 mars 2014 au 14 avril 2014 pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

RÉSOLUTION 233-04-14

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 15 MARS 2014 AU 14 AVRIL 2014 – SERVICE
RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 3 608,63 \$, la liste des chèques émis au montant de 477,55 \$, les salaires payés du 9-03-2014 au 5-04-2014 au montant de 5 622,63 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 767,93 \$, représentant un grand total de 10 476,74 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 14 mars 2014 au 14 avril 2014 pour le Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 234-04-14

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 15 MARS 2014 AU 14 AVRIL 2014 – MRC DE
LA MATANIE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES
MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 44 175,88 \$, la liste des chèques émis au montant de 40 758,14 \$, les salaires payés du 9-03-2014 au 5-04-2014 au montant de 65 424,02 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 12 247,66 \$, représentant un grand total de 162 605,70 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 14 mars 2014 au 14 avril 2014 pour la MRC de La Matanie – compétences communes à toutes les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

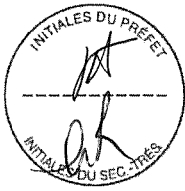
CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 235-04-14

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 15 MARS 2014 AU 14 AVRIL 2014 – TPI DE LA
MRC DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

IL est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 106,36 \$, la liste des chèques émis au montant de 2 086,80 \$, les salaires payés du 9-03-2014 au 5-04-2014 au montant de 3 783,96 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 521,97 \$, représentant un grand total de 6 499,09 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 14 mars 2014 au 14 avril 2014 pour les TPI de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 236-04-14

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 15 MARS 2014 AU 14 AVRIL 2014 – TNO
RIVIÈRE-BONJOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer au montant de 126,25 \$, la liste des chèques émis au montant de 64,94 \$, les salaires payés du 9-03-2014 au 5-04-2014 au montant de 1 772,35 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 405,70 \$, représentant un grand total de 2 369,24 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 14 mars 2014 au 14 avril 2014 pour le TNO Rivière-Bonjour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 237-04-14

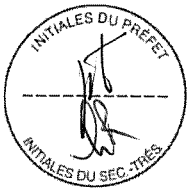
**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 15 MARS 2014 AU 14 AVRIL 2014 – FONDS DE
GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC DE
LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve les salaires payés du 9-03-2014 au 5-04-2014 au montant de 1 075,59 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 186,87 \$, représentant un grand total de 1 262,46 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 14 mars 2014 au 14 avril 2014 pour le Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 238-04-14

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DU SOUMISSIONNAIRE GAGNANT –
FINANCEMENT PAR BILLETS – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 229-2007
(CAMIONS DU SRSI)**

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues à la direction du financement des organismes publics et de la documentation financière du ministère des Finances et de l'Économie suite à l'appel d'offres pour le financement par billets du règlement d'emprunt numéro 229-2007 (camions du SRSI);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins de La Matanie (815-60024) pour son emprunt du 23 avril 2014 au montant de 761 600 \$ par billets en vertu du règlement d'emprunt numéro 229-2007, au prix de 100,00000, CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

85 500 \$	2,74 %	23 avril 2015
88 100 \$	2,74 %	23 avril 2016
90 800 \$	2,74 %	23 avril 2017
93 500 \$	2,74 %	23 avril 2018
403 700 \$	2,74 %	23 avril 2019

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 239-04-14

**AUTORISATION DE SIGNATURE – FINANCEMENT PAR BILLETS –
MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 229-2007
(CAMIONS DU SRSI)**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie se propose d'emprunter par billets un montant total de 761 600 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 229-2007 et de la procédure de refinancement :

Règlement numéro	pour un montant de
229-2007	761 600 \$

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billets au montant de 761 600 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 229-2007 soit réalisé;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

QUE les billets seront signés par monsieur Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie, ainsi que madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint;

QUE les billets seront datés du 23 avril 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

23 avril 2015	85 500 \$
23 avril 2016	88 100 \$
23 avril 2017	90 800 \$
23 avril 2018	93 500 \$
23 avril 2019	96 500 \$ (à payer en 2019)
23 avril 2019	307 200 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la MRC doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 23 avril 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 229-2007, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 240-04-14

RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE AVEC LA MMQ

CONSIDÉRANT le renouvellement du portefeuille d'assurance de la MRC de La Matanie avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le renouvellement des assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, au montant total de 44 137 \$ taxes incluses, pour la période du 25 avril 2014 au 25 avril 2015 à 0 h 01;

QUE de ce montant, la somme de 25 259 \$ taxes incluses, correspondant à la prime relative au Service régional de sécurité incendie, soit assumée par les municipalités participantes;

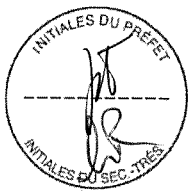
QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer tous les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 241-04-14

AUTORISATION PAIEMENT – M^E JEAN-JACQUES OUELLET – HONORAIRES PROFESSIONNELS, PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 MARS 2014

CONSIDÉRANT la facture d'honoraires professionnels et déboursés de M^e Jean-Jacques Ouellet concernant ses dossiers numéros 13-137 et 14-225 pour la période se terminant le 31 mars 2014, soit 4 239,15 \$ plus les taxes applicables;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des honoraires professionnels à M^e Jean-Jacques Ouellet au montant de 4 873,96 \$ taxes incluses pour la période se terminant le 31 mars 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 242-04-14

AUTORISATION PAIEMENT – DELISLE & DELISLE – HONORAIRES PROFESSIONNELS, PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2013

CONSIDÉRANT le compte d'honoraires de la firme d'avocats Delisle & Delisle au 31 décembre 2013 pour services professionnels rendus, soit 4 837 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement du compte d'honoraires pour services professionnels rendus jusqu'au 31 décembre 2013, dans les dossiers ci-dessous mentionnés, par la firme d'avocats Delisle & Delisle, au montant de 4 837 \$ plus les taxes applicables, soit 5 561,34 \$ taxes incluses, à même le surplus selon la répartition par service :

Dossiers	Montants avant les taxes
Administration	3 681,00 \$
TPI – terres publiques intramunicipales	98,00 \$
Aménagement	368,00 \$
SRSI – sécurité incendie	98,00 \$
Urbanisme-émission des permis	592,00 \$
Total avant les taxes :	4 837,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 243-04-14

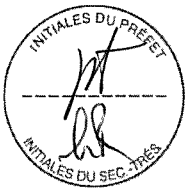
ENTENTE QUÉBEC-MUNICIPALITÉS : APPEL À LA MOBILISATION DES MEMBRES DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – DEMANDE DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

CONSIDÉRANT QUE cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT QU'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

CONSIDÉRANT QU'en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)

CONSIDÉRANT QUE, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

CONSIDÉRANT QUE, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

CONSIDÉRANT le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution numéro CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

DE demander au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

DE transmettre copie de la résolution aux personnes suivantes : monsieur Philippe Couillard, chef du Parti libéral et Premier ministre du Québec, au ministre des Finances, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au chef de l'opposition officielle, à monsieur François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, à monsieur Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec, et monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 244-04-14

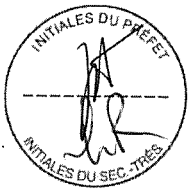
DEMANDE D'APPUI – RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-02-8309 DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS – DEMANDE AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) POUR UNE RÉDUCTION DU DÉLAI DE TRAITEMENT DES DIFFÉRENTES DEMANDES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2014-02-8309 de la MRC du Haut-Saint-François demandant à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), tout en étant conscient des réalités administratives et budgétaires de l'organisme, que les dossiers soient traités dans des délais raisonnables pour ne pas compromettre le développement, tenant compte que 80 % du territoire de la MRC du Haut-Saint-François fait partie de la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* prescrit, autant aux citoyens qu'aux municipalités, la soumission de demandes d'autorisation ou d'exclusion auprès de la CPTAQ pour de nombreux actes relatifs à la réalisation de projets;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques des régions ne sont pas exclusivement reliées à l'exploitation du potentiel agricole du territoire;

CONSIDÉRANT QUE dans le but de favoriser le développement économique de la région, de nombreuses demandes d'autorisation doivent être acheminées à la CPTAQ;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

CONSIDÉRANT QUE le temps de traitement des demandes soumises à la CPTAQ ralentit les différents processus en cours pour les municipalités, les MRC et, par conséquent, pour les promoteurs;

CONSIDÉRANT QUE le temps de traitement des demandes a augmenté ces dernières années pouvant prendre jusqu'à deux ans avant de recevoir une décision;

CONSIDÉRANT QUE les longs délais de traitement des demandes peuvent provoquer la perte d'importantes opportunités de développement pour notre région et dans certains cas dans le cadre d'une compétition constante entre les régions de la province ou d'ailleurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Gauthier et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie appuie les démarches de la MRC du Haut-Saint-François et demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), tout en tenant compte des réalités administratives et budgétaires de l'organisme, que les dossiers soient traités dans des délais raisonnables pour ne pas compromettre le développement de nos territoires;

QUE copie de la présente soit transmise à monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, ainsi qu'à la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 245-04-14

FQM – INVITATION AUX PRÉFETS ET AUX DIRECTEURS GÉNÉRAUX À L'ASSEMBLÉE DES MRC, LES 4 ET 5 JUIN 2014 À QUÉBEC

CONSIDÉRANT la convocation pour les représentants de la MRC de La Matanie à l'assemblée des MRC organisée par la FQM, les 4 et 5 juin 2014 à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, et madame Line Ross, directrice générale, à représenter la MRC de La Matanie à l'assemblée des MRC, les 4 et 5 juin 2014 à Québec;

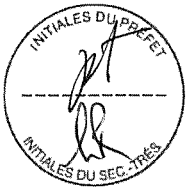
D'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 130 \$, plus les taxes applicables, par participant membre de la FQM, d'hébergement ainsi que le remboursement des frais de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 246-04-14

AUTORISATION SIGNATURE – ENTENTE DE SERVICES MRC-CSSS – POSTE « COORDONNATEUR COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES »

CONSIDÉRANT la résolution numéro 8-01-14 du comité administratif de la MRC, entérinée par les membres du Conseil, relativement à l'accord de principe pour le partage d'une ressource en communications avec le CSSS de Matane;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie et le CSSS de Matane désirent partager les services d'une ressource humaine en communications et conclure une entente intersectorielle relative à la fourniture de services professionnels à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie, en accord avec le CSSS de Matane, procédera au recrutement et à l'embauche d'une ressource dont le titre d'emploi sera « Coordonnateur (ou Coordonnatrice) communications et affaires publiques »;

CONSIDÉRANT QU'en vertu d'une entente intersectorielle entre la MRC de La Matanie et le CSSS de Matane, le coordonnateur communications et affaires publiques assume également des mandats pour le CSSS;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur communications et affaires publiques sera responsable des communications des deux organisations et qu'à ce titre il coordonne, élabore et contribue à la mise en œuvre de politiques, plans et stratégies de communications, ces mandats incluent notamment la conceptualisation, la réalisation et la diffusion de l'information auprès de la population et du personnel des organisations *via* les médias de communications appropriés;

CONSIDÉRANT QUE par ses actions, le coordonnateur communications et affaires publiques contribue à promouvoir le positionnement, le rôle et la mission de la MRC de La Matanie et du CSSS de Matane, autant à l'interne qu'auprès de la population et des partenaires des organisations;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC de La Matanie ont pris connaissance, au préalable, de l'entente intersectorielle relativement à la fourniture, par la MRC au CSSS, de services professionnels de son coordonnateur en communications et affaires publiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la signature de l'entente intersectorielle relativement à la fourniture de services professionnels, au CSSS de Matane par la MRC de La Matanie, de son coordonnateur en communications et affaires publiques, pour une durée de trois (3) ans débutant le 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2017, avec possibilité de prolongation qui devra être signifiée par écrit après entente entre les parties;

QUE monsieur Pierre Thibodeau, préfet, et madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de La Matanie, l'entente avec le CSSS de Matane

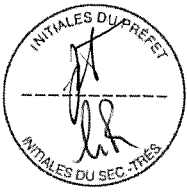
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 247-04-14

EMBAUCHE DE MADAME MÉLISSA RICHARD AU POSTE DE COORDONNATRICE COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 8-01-14 du comité administratif de la MRC, entérinée par les membres du Conseil, relativement à l'accord de principe pour le partage d'une ressource en communications avec le CSSS de Matane;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 246-04-14 du Conseil de la MRC autorisant la signature d'une entente avec le CSSS suite à l'approbation de son conseil d'administration qui se tiendra le 17 avril 2014, formalité préalable à l'embauche par la MRC d'une personne responsable des communications;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

CONSIDÉRANT les entrevues effectuées par les membres du comité de sélection, composé de représentants de la MRC et du CSSS, et la recommandation du comité de sélection transmise verbalement par la directrice générale de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du Conseil de la MRC de La Matanie autorisent l'embauche de madame Mélissa Richard au poste de coordonnatrice communications et affaires publiques, conditionnellement à l'approbation de l'entente par le conseil d'administration du CSSS de Matane;

QUE la semaine de travail sera de 35 heures, le salaire établi à l'échelon 1 de la classe IV, de la grille salariale de l'année 2014 de la convention collective, soit un taux horaire de 29,01 \$ et selon les modalités de la lettre d'entente conclue le 31 mars 2014;

QUE madame Mélissa Richard entrera en fonction à compter du 5 mai 2014 et sera assujettie aux dispositions de la convention collective en vigueur, notamment une période de probation de six (6) mois;

QU'en vertu d'une entente intersectorielle entre la MRC de La Matanie et le CSSS de Matane, la coordonnatrice communications et affaires publiques assumera également des mandats pour le CSSS de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 248-04-14

**RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'ASCENSEUR
AVEC OTIS CANADA INC. – 1^{ER} AVRIL 2014 AU 31 MARS 2015**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 173-03-11 entérinant le renouvellement du contrat d'entretien avec la compagnie Otis Canada inc. pour l'entretien de l'ascenseur de l'Édifice de La Matanie à compter du 1^{er} avril 2011, pour une durée de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le paiement du contrat avec Otis Canada inc. pour l'entretien de l'ascenseur de l'Édifice de La Matanie, pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, au montant de 1 896,84 \$ plus les taxes applicables, soit un montant de 2 180,89 \$.

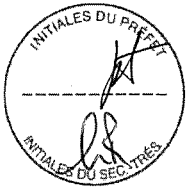
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 249-04-14

**AUTORISATION SIGNATURE AVEC SOCIÉTÉ PLAN DE VOL INC. –
CONSEIL SANS PAPIER**

CONSIDÉRANT l'orientation de mettre en place le Conseil sans papier et la démarche amorcée pour valider les options disponibles, dont la consultation de l'équipe du greffe de la ville de Matane qui travaille sans papier depuis quelques années;

CONSIDÉRANT la présentation virtuelle de l'outil Inside-gouvernance Web et la proposition pour l'utilisation de Idside applications Web;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

CONSIDÉRANT QUE l'outil proposé est celui déjà utilisé par la ville de Matane ce qui constitue un avantage pour l'échange de conseils et le dépannage entre les équipes de travail;

CONSIDÉRANT la confirmation par des utilisateurs de la convivialité de l'outil et de la facilité d'utilisation;

CONSIDÉRANT la résolution 144-03-14 autorisant la conclusion d'une entente avec Inside-gouvernance Web ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la proposition d'avril 2014 de la Société Plan de Vol inc. pour l'utilisation du produit Inside-gouvernance Web, et les diverses options pour la durée du plan d'entretien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'accepter la proposition de la Société Plan de Vol inc. pour l'utilisation du produit pour Idside-Gouvernance Web, comme suit :

• Licences Idside-Gouvernance Web (20 utilisateurs)	7 500 \$
• Services professionnels	2 925 \$
• Certificat de sécurité SSL	200 \$
• Plan d'hébergement (500 Mo/1 Go)	1 250 \$
• Plan d'entretien annuel (3 ans – 20 utilisateurs)	<u>3 600 \$</u>
Total An 1	15 475 \$

Frais annuels récurrents –An 2 1 450 \$

DE financer la dépense de 15 475 \$, plus les taxes applicables, par le surplus;

DE mandater la directrice générale à signer le contrat avec la Société Plan de Vol inc. et à amorcer les démarches en lien à la mise en place du Conseil sans papier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 250-04-14

AUTORISATION ACHAT IPAD – CONSEIL SANS PAPIER

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'estimation des frais reliés à l'acquisition des tablettes IPAD et des étuis protecteurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'abroger la résolution numéro 144-03-14 en lien avec l'achat de tablettes utilisant la plateforme Android;

D'autoriser l'achat de seize (16) tablettes *IPad* avec écran Rétina, Wi-Fi, 16 GO, et des étuis protecteurs, auprès du fournisseur *Apple Store* au montant de 7 264 \$, plus les taxes applicables, dépense qui sera financée par le montant de 8 000 \$ prévu au budget 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

Statistiques 2010 à 2013 – Transports adapté et collectif de la MRC de La Matanie.

RÉSOLUTION 251-04-14

AUTORISATION PAIEMENT À *UTC INCENDIE & SÉCURITÉ CANADA* – MANDAT À CHUBB EDWARD DE FINALISER LA CONVERSION DU RÉSEAU AVERTISSEUR D'INCENDIE (RÉSOLUTION NUMÉRO 127-02-14)

CONSIDÉRANT le mandat à Chubb Edward, une société d'UTC Incendie & Sécurité, pour finaliser la conversion du réseau avertisseur d'incendie au montant de 5 920 \$ avant les taxes, à même le budget 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture #Z000149002 à UTC Incendie & Sécurité concernant le remplacement des appareils à détection de type conventionnel par des dispositifs adressables, au montant de 6 806,52 \$ taxes incluses, à même le budget 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 252-04-14

AUTORISATION DÉPENSES – ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE RECONNAISSANCE AUX EMPLOYÉS POUR ANNÉES DE SERVICES

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de consolider les liens avec le personnel et de développer une pratique de gestion des ressources humaines favorisant la mobilisation, la motivation, l'esprit d'équipe et le sentiment d'appartenance à la MRC;

CONSIDÉRANT la pratique de reconnaître les années de services (par tranches de 5 ans) du personnel de la MRC et qu'il était habituel de le faire lors du dîner des Fêtes;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite plutôt la tenue de deux activités distinctes, tel que spécifié dans la résolution numéro 670-10-13;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et/ou la directrice gestion financière à organiser une activité de reconnaissance des années de services du personnel et à effectuer les achats requis, en respectant un budget d'environ 2 000 \$;

D'inviter les membres du personnel de la MRC et les membres du Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 253-04-14

ÉVALUATION FONCIÈRE – 50^E CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES ÉVALUATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (AEMQ), LES 29, 30 ET 31 MAI 2014 À LÉVIS

CONSIDÉRANT le Congrès de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec du 29 au 31 mai 2014 à Lévis;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser monsieur Denis Bouffard, technicien en évaluation foncière, à représenter la MRC de La Matanie au Congrès de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec du 29 au 31 mai 2014 à Lévis;

D'autoriser le paiement de l'inscription au montant de 525 \$ par participant membre de l'AEMQ, les dépenses d'hébergement, de déplacements et de repas ainsi que le remboursement des frais encourus sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 254-04-14

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT VM-106-1
MODIFIANT LE RÈGLEMENT VM-106 RELATIF À
L'AMÉNAGEMENT DE CERTAINS TERRAINS DANS LE SECTEUR DE
L'AVENUE DU PHARE OUEST CONCERNANT LE TERRITOIRE
D'APPLICATION**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la ville de Matane a adopté, le 17 mars 2014, le *Règlement numéro VM-106-1 modifiant le règlement numéro VM-106 relatif à l'aménagement de certains terrains dans le secteur de l'avenue du Phare Ouest concernant le territoire d'application*;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la ville de Matane à la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le règlement consiste à simplifier le territoire d'application des dispositions relatives à la protection du boisé situé dans la zone 314 C, en visant l'ensemble de ladite zone;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver le règlement soumis à l'attention de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement VM-106-1 de la ville de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du rapport du Comité consultatif agricole (CCA) du 1^{er} avril 2014.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)

RÉSOLUTION 255-04-14

APPUI DE LA MRC DE LA MATANIE ET DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE À LA DEMANDE PROJETÉE D'EXCLUSION DU TERRITOIRE AGRICOLE PERMANENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Ulric désire s'adresser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin qu'elle ordonne l'exclusion de la zone agricole permanente d'un emplacement correspondant au prolongement naturel du périmètre urbain de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie doit émettre un avis sur une demande d'exclusion formulée à la CPTAQ par une municipalité locale;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de la MRC doit être motivée en fonction de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, incluant notamment la prise en compte des objectifs du schéma d'aménagement, du document complémentaire et, le cas échéant, des mesures de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable et unanime du Comité consultatif agricole de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT la résolution d'appui de la demande du Conseil municipal de Saint-Ulric en date du 2 avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE les secteurs visés sont d'une superficie insuffisante pour y pratiquer l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE certaines contraintes physiques rendent difficile la culture du sol dans les secteurs visés;

CONSIDÉRANT QUE les secteurs visés ne sont pas en culture et que les secteurs sont, respectivement, partiellement occupés par des infrastructures d'intérêt public (pointe Est), et partiellement urbanisés (pointe Ouest);

CONSIDÉRANT QUE la demande n'occasionne aucun conflit d'usages, en l'absence de contraintes résultant de l'application des lois et règlements, notamment en lien avec l'environnement et les établissements de production animale;

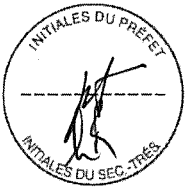
CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de pression importante sur la zone agricole permanente due à l'urbanisation dans la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Ulric doit agrandir son périmètre urbain afin de permettre la création d'un parc communautaire, visant ainsi l'augmentation de l'attractivité du périmètre urbain pour l'établissement de nouveaux résidents;

CONSIDÉRANT QU'un tel développement est souhaitable pour assurer le maintien d'emplois existants et permettre l'établissement de nouvelles familles et entreprises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie appuie la demande d'exclusion de la zone agricole formulée par la municipalité de Saint-Ulric auprès de la CPTAQ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)

- **QUE** la MRC de La Matanie s'engage à modifier son schéma d'aménagement et de développement advenant une décision favorable de la CPTAQ, pour inclure les secteurs visés au périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Ulric.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 256-04-14

DÉSIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE LA GESTION DES COURS D'EAU POUR CHACUNE DES MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE EN VERTU DE L'ARTICLE 105 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 191-03-14 concernant la mise à jour de la liste des personnes responsables et désignées par le Conseil de la MRC de La Matanie «MRC» pour qu'elles exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser la liste des personnes responsables de la gestion des cours d'eau afin qu'elles exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

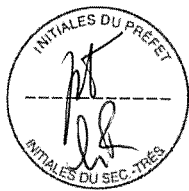
CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont soumis par résolution les personnes qu'elles souhaitent voir agir à titre de responsables locaux en vertu de la dite Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Gauthier et résolu à l'unanimité :

QUE les personnes figurant sur la liste ci-dessous soient nommées comme personnes désignées pour le territoire de leur municipalité respective :

M. Dominic St-Pierre, employé municipal ou son remplaçant M. Étienne Tanguay	Les Méchins
M. Denis Jean, employé municipal ou son remplaçant M. Michel Tremblay	Grosses-Roches
M. Steeve Richard, employé municipal ou son remplaçant, M. Jocelyn Bergeron	Saint-Jean-de- Cherbourg
M. Jérôme Marquis, employé municipal ou son remplaçant M. Richard Rousseau	Saint-Adelme
M. Ange-Émile Desjardins, employé municipal ou son remplaçant M. Yves Chassé	Sainte-Félicité
M. Cyril Gagnon, employé municipal ou son remplaçant M. Michaël Tremblay	Saint-René-de-Matane
M. Emmanuel Bernier, employé municipal ou son remplaçant M. Antoine Ouellet	Saint-Léandre
M ^{me} Mélissa Levasseur, employée municipale ou son remplaçant M. Réjean Landry	Sainte-Paule
M. Bruno Poirier, employé municipal ou son remplaçant M. Dany Dubé	Saint-Ulric
M. André Bernier, employé municipal ou son remplaçant M. Émilien Ouellet	Baie-des-Sables
M. Eddy Skelling, coordonnateur des services techniques ou son remplaçant M. Rino Côté	Ville de Matane

QU'à l'exception du conseiller en environnement et cours d'eau, M. Nixon Sanon ou son remplaçant, et du directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, M. Olivier Banville, de la directrice générale, M^{me} Line Ross, et des personnes figurant sur la liste précédente, nul n'est habilité à agir en vertu de l'article 105 de la Loi;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

QUE les services soient fournis par le personnel des municipalités locales aux mêmes conditions que celles prévues actuellement, à savoir que tous les coûts soient assumés par la municipalité locale pour les interventions sur son territoire et qu'un rapport des interventions soit transmis à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 257-04-14

DÉSIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 240-2010 ET 241-2010 RELATIFS À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour la résolution numéro 664-10-13 désignant les personnes responsables de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées du territoire de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont transmis le nom des personnes qu'elles souhaitent voir agir à titre d'adjoint à l'inspecteur :

M ^{me} Nadia Bouchard, employée municipale ou son remplaçant M. Étienne Tremblay	Les Méchins
M. Denis Jean, employé municipal ou son remplaçant M. Michel Tremblay	Grosses-Roches
M. Steeve Richard, employé municipal	Saint-Jean-de-Cherbourg
M. Jérôme Marquis, employé municipal ou son remplaçant M. Richard Rousseau	Saint-Adelme
M. Ange-Émile Desjardins, employé municipal	Sainte-Félicité
M. Jean-Maxime Gagnon, employé municipal	Saint-René-de-Matane
M. Emmanuel Bernier, employé municipal ou son remplaçant M. Antoine Ouellet	Saint-Léandre
M. Gérald Bergeron, employé municipal	Saint-Ulric
M. André Bernier, employé municipal ou son remplaçant M. Émilien Ouellet	Baie-des-Sables
M ^{me} Annabelle Boulay, inspectrice	Ville de Matane

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

QUE monsieur Nixon Sanon, conseiller en environnement et cours d'eau, ou son remplaçant soit nommé inspecteur, responsable de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 et que monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC, soit nommé inspecteur remplaçant;

QUE les personnes figurant sur la liste ci-dessus soient nommées comme adjoint à l'inspecteur pour le territoire de leur municipalité respective;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

QUE les services soient fournis par le personnel des municipalités locales selon les dispositions prévues aux règlements numéros 240-2010, 241-2010 et 241-1-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 258-04-14

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ EN FAVEUR DE LA SÉPAQ –
RÉSERVE FAUNIQUE DE MATANE: AMÉLIORATION DES
HABITATS DE FRAIE DES OMBLES DE FONTAINE DU LAC VERT ET
DE L'ÉTANG DE LA MONTAGNE**

CONSIDÉRANT les documents reçus le 27 mars 2014 concernant le sujet mentionné en rubrique, soit une copie de la demande d'autorisation et de certificat d'autorisation adressés au ministère des Ressources naturelles du Québec (MNR) et au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP) ainsi que le document d'inventaire des émissaires, des tributaires et des sources d'eau des lacs Gigon, étang de la Montagne, Gros ruisseau, Lavoie, Mius, Vert et Vidrien sur la Réserve faunique de Matane réalisé en novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Réserve faunique de Matane entend procéder à des aménagements fauniques permettant d'améliorer les habitats de fraie des ombles de fontaine du lac Vert et de l'étang de la Montagne, sur les terres publiques du territoire non organisé Rivière-Bonjour, soit :

- l'enlèvement d'un barrage de castors inactif et l'aménagement d'une frayère de 18 mètres carrés à l'entrée de la source du lac Vert;
- l'aménagement de sept (7) frayères totalisant 42 mètres carrés à l'entrée des sources de l'étang de la Montagne;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer ce projet, la Réserve faunique de Matane a demandé un certificat d'autorisation au MDDEFP en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. C-61.1) et une autorisation au MRN en vertu de l'article 128.7 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., c. Q-2, a.22);

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir ces autorisations gouvernementales, les ministères précités exigent l'obtention préalable d'un certificat de la MRC de La Matanie attestant la conformité du projet avec la réglementation régionale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les documents requis pour une juste compréhension du projet ont été analysés par le conseiller à l'environnement et aux cours d'eau de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 240-2010 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau ne s'applique pas sur le territoire non organisé Rivière-Bonjour et que le projet ne contrevient pas au règlement de zonage numéro 109 pour les TNO de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Matanie à délivrer un certificat de conformité à la Réserve faunique de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)

RÉSOLUTION 259-04-14

MATIÈRES RÉSIDUELLES – PARTICIPATION DE LA MRC DE LA MATANIE À LA CAMPAGNE ANNUELLE D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET DE LA QUANTITÉ DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉCUPÉRÉES DANS L'EST DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie participe depuis 2002 à la vaste campagne estivale d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'amélioration de la qualité et de la quantité des matières résiduelles récupérées dans l'Est du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette campagne demeure un moyen privilégié de rejoindre directement les citoyens de la MRC afin de leur transmettre de l'information ciblée et de recueillir leurs commentaires et préoccupations concernant la gestion des matières résiduelles sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE la campagne s'inscrit dans les objectifs de sensibilisation prévus au PGMR et qu'elle permet d'en atteindre les cibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matane s'engage, selon le financement obtenu, à participer à la campagne 2014 d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'amélioration de la qualité et de la quantité des matières résiduelles récupérées dans l'Est du Québec en collaboration avec ses partenaires, soit la ville de Matane, Récupération La Récolte, Recyc-Québec, l'organisme Éco-Entreprise Québec (ÉEQ) et la Société des Alcools du Québec (SAQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 260-04-14

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – MANDAT POUR L'EMBAUCHE D'UN(E) ÉTUDIANT(E) POUR LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION 2014

CONSIDÉRANT QUE la demande de contribution financière soumise auprès de Service Canada dans le cadre du programme Emploi d'été pour étudiant 2014 a été approuvée pour l'Association de mise en valeur des potentiels forestiers des régions de Matane et Matapédia;

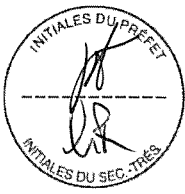
CONSIDÉRANT QUE la contribution permettra d'embaucher un étudiant pour une durée d'environ sept semaines à 32,5 heures/semaine;

CONSIDÉRANT QUE la personne recrutée couvrira le territoire des municipalités de la MRC de La Matanie et travaillera en collaboration avec les étudiants embauchés par la ville de Matane dans le cadre de la Campagne de sensibilisation 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme à procéder au recrutement et à l'embauche d'un ou une étudiant(e) dans le cadre de la Campagne de sensibilisation 2014 selon les modalités d'embauche des étudiants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

RÉSOLUTION 261-04-14

**DEMANDE DE DONNÉES GÉOGRAPHIQUES DANS LE CADRE DU
PROJET D'INVENTAIRE ET DE CARACTÉRISATION DES FRICHES
DE LA MRC DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Simon Tremblay, conseiller en aménagement et développement rural à la direction régionale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, afin d'obtenir des données géographiques dans le cadre du projet d'inventaire et de caractérisation des friches de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'entériner la transmission des données demandées par monsieur Simon Tremblay, conseiller en aménagement et développement rural, à la direction régionale du MAPAQ, au format « shapefile »;

D'entériner la signature du protocole d'entente relatif à l'utilisation de fichiers numériques de la MRC et aux habituels engagements de confidentialité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 262-04-14

PARTAGE D'INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES

CONSIDÉRANT les demandes de différents ministères, partenaires et organismes qui désirent obtenir une copie des fichiers numériques cartographiques (shapefiles) de la MRC requis pour la réalisation de divers projets sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Line Ross, directrice générale, ou monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer les protocoles d'entente relatif à l'utilisation de fichiers numériques, sous réserve des habituels engagements de confidentialité.

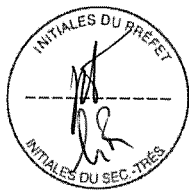
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 263-04-14

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT VM-88-23
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MATANE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la ville de Matane a adopté, le 8 avril 2014, le *Règlement numéro VM-88-23 modifiant le règlement portant sur le plan d'urbanisme numéro VM-88 afin de modifier l'aire de certaines affectations du sol dans le secteur de l'avenue du Phare Ouest et de l'avenue Fraser*;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Matane cherche principalement par cette modification à ajuster les limites des affectations de son plan d'urbanisme à celles d'une propriété vacante composée de plusieurs lots distincts;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions de l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la ville de Matane à la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité produite par le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Gauthier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement VM-88-23 modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 264-04-14

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT VM-89-136
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE
MATANE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la ville de Matane a adopté, le 8 avril 2014, le *Règlement numéro VM-89-136 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 afin de modifier l'aire de certaines zones dans le secteur de l'avenue du Phare Ouest et de l'avenue Fraser*;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la ville de Matane à la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le règlement consiste à modifier l'aire et les spécifications de la zone 50 à dominance «commerciale et de services», soit par l'ajout d'un lot dans la zone, l'accroissement du nombre d'étages autorisés, de deux à trois, l'ajout de l'usage «habitation dans un bâtiment à usages multiples» et l'établissement d'un nombre maximal de logements à 10 unités ;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver le règlement soumis à l'attention de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement VM-89-136 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

RÉSOLUTION 265-04-14

**JOURNÉE CONFÉRENCE SUR LA RÉVISION DU PLAN DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) », LE 2 JUIN 2014 À LÉVIS**

CONSIDÉRANT l'invitation à une journée conférence sur la révision des Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) dans le cadre des *Rendez-vous RECYC-QUÉBEC pour les municipalités*, le 2 juin 2014 à Lévis;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Nixon Sanon, conseiller en environnement et cours d'eau à la MRC de La Matanie, à participer à cette journée conférence en lien avec son travail et la recommandation favorable de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

D'autoriser monsieur Nixon Sanon à participer à cette formation;

D'autoriser le paiement du coût d'inscription au montant de 40 \$ avant le 30 avril, ainsi que le remboursement des frais de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Dugré, maire de Sainte-Paule, à l'effet que sera adopté à une séance subséquente le règlement numéro 248-2-2014 modifiant le règlement numéro 248-2010 constituant le fonds destiné à soutenir financièrement les activités de mise en valeur des terres ou des ressources forestières de la MRC.

RÉSOLUTION 266-04-14

**SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL – AUTORISATION PAIEMENT
CANSEL – ACHAT STATION TOTALE ROBOTISÉE (RÈGLEMENT
D'EMPRUNT NUMÉRO 260-2014)**

CONSIDÉRANT la facture numéro K42479 de Cansel concernant l'achat de la station totale robotisée pour le Service régional de génie civil au montant de 50 641 \$ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

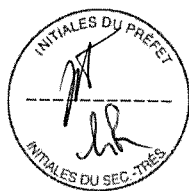
D'autoriser le paiement de la facture à Cansel pour l'achat de la station totale robotisée pour le Service régional de génie civil au montant de 58 224,49 \$ taxes incluses, payable par le règlement numéro 260-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 267-04-14

**SRSI – SOLDES DISPONIBLES – RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS
NUMÉROS 232-2008 (COMPRESSEUR) ET 234-2009 (VÉHICULE
ACADIA)**

CONSIDÉRANT les soldes disponibles suite aux procédures de financement à long terme de règlements d'emprunt en lien avec le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

N° du règlement	Description	Solde disponible
232-2008	Compresseur	940,63 \$
234-2009	Acadia	927,65 \$
		1 868,28 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE les montants disponibles en lien avec les règlements d'emprunt fermés numéros 232-2008 (compresseur) et 234-2009 (véhicule Acadia), au montant total de 1 868,28 \$, soient virés au surplus du Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 268-04-14

SRSI – DÉMISSION DE MONSIEUR SERGE BERNIER – CASERNE DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Serge Bernier, pompier à la caserne de Saint-René-de-Matane pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, signifiant sa démission à compter du 20 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'accepter la démission de monsieur Serge Bernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

- a) « Félicitations à M. Marcel Cousineau, photographe de Baie-des-Sables, finaliste dans le cadre du concours de photos « Comme c'est beau chez-nous ! » de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ).

RÉSOLUTION 269-04-14

FÉLICITATIONS À M. MARCEL COUSINEAU, PHOTOGRAPHE DE BAIE-DES-SABLES, FINALISTE DU CONCOURS DE PHOTOS « COMME C'EST BEAU CHEZ-NOUS ! » DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)

CONSIDÉRANT le concours de photos « Comme c'est beau chez-nous ! » de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la photo prise par M. Marcel Cousineau de Baie-des-Sables été retenue par la MMQ parmi les finalistes du concours;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie transmette de chaleureuses félicitations à M. Marcel Cousineau, de Baie-des-Sables, finaliste dans le cadre du concours de photos « Comme c'est beau chez-nous ! » de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) et lui souhaite la meilleure des chances pour le titre de gagnant du concours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

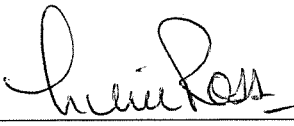
RÉSOLUTION 270-04-14

Il est proposé par monsieur Patrice Gauthier et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 22 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ




Pierre Thibodeau
Préfet



Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.



Pierre Thibodeau, préfet

